

naître l'importance de cette question et la nécessité de la protection industrielle, que mon ami, M. David, démontrait lui-même en termes si éloquentes pas plus tard qu'hier soir.

M. Marchand dit qu'il est très-dangereux en économie politique d'affirmer un principe d'une manière absolue. Tout est relatif dans ces sortes de questions. Il croit qu'un traité de réciprocité serait favorable à l'industrie canadienne.

La motion de M. Tassé est alors mise aux voix et adoptée par une forte majorité.

La motion suivante est ensuite proposée par M. Ferd. Gagnon, secondée par M. Chs. Thibault, et adoptée à l'unanimité :

"Que cette Convention générale des délégués du peuple Canadien-Français désirant affirmer solennellement les principes catholiques qui sont la base de la nationalité canadienne-française, il est résolu qu'une adresse signée des noms des délégués de toutes les sociétés, par le président de cette Convention, soit envoyée au St. Père, le remerciant pour sa bénédiction papale et lui offrant les vœux du peuple canadien pour son bonheur et le prolongement de son existence jusqu'à ce qu'il puisse voir le jour de son triomphe; que le Grand-Aumônier de l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal soit prié de préparer et transmettre cette adresse au Souverain Pontife."

M. Mallet, délégué de Washington propose à son tour une autre résolution pour affirmer d'une manière officielle les principes religieux de la Convention.

Après quelques objections de M. Perrault, qui trouve que la résolution qui vient d'être adoptée affirme assez les principes de l'assemblée, sans qu'il soit besoin d'une deuxième,

Cette motion est adoptée.

Le Rév. M. Thérien, curé de Notre-Dame du Désert, lit les résolutions suivantes :

10. Que le gouvernement de Québec soit respectueusement requis d'ouvrir de nouveaux chemins de colonisation, et d'améliorer ceux qui existent déjà, spécialement sur la Gatineau et la Rivière-aux-Lièvres ;

20. Qu'on crée en divers endroits des établissements pour recevoir et loger les nouveaux colons sans ressources comme on fait pour les immigrants européens ;

30. Que l'on donne avis dans les journaux du Canada et des Etats-Unis de l'état des terres publiques, du prix, des conditions et des avantages de la colonisation, et toutes les autres informations nécessaires, contenant la valeur des produits de la ferme, le salaire des travailleurs et les moyens d'arriver aux terres publiques ;

40. Que les agents des terres soient requis de visiter leurs sections et de fournir des rapports sur la qualité du sol, les progrès de la colonisation et les avantages que ces sections offrent, etc.

M. Thérien développa ces idées dans un discours remarquable ; les résolutions furent adoptées à l'unanimité.

M. Pagnuelo présente ensuite une nouvelle résolution exprimant des sympathies de la Convention pour Riel, et proposant d'adresser une pétition au gouvernement fédéral pour demander l'amnistie.

M. J. Perrault et quelques autres combattent cette proposition. M. Perrault dit que plusieurs membres de la Convention donneront leur démission, si elle est adoptée. Suit un débat des plus violents.

M. Montmarquet, délégué de Keesville, dit qu'il ne conçoit pas que l'on bannisse ainsi le nom de Riel d'une assemblée canadienne, et qu'on craigne de prononcer ce nom dans une Convention nationale comme celle-ci.

A ce moment M. Frédéric Houde laisse le fauteuil présidentiel, pour pouvoir prendre part à la discussion.

Il prononce un discours des plus énergiques en faveur de Riel et de la motion qui est devant la Convention. Il dit que les Canadiens ne doivent pas avoir peur de lever la tête et de faire connaître leurs sentiments. On a eu recours partout au fanatisme pour combattre Riel. Nous aurions peur lorsqu'ils montrent cette audace ! C'est le moyen de nous faire écraser tout-à-fait.

Si les Canadiens-Français n'avaient pas courbé l'échine sous la verge du fanatisme, à la dernière session fédérale, la question de Riel ne serait pas si désespérée aujourd'hui. Nous avons enhardi le fanatisme par notre lâcheté.

M. Charles Thibault propose de modifier la résolution de la manière suivante : "Que nos gouvernants protègent également et rendent justice égale à nos compatriotes de Manitoba et des autres provinces."

Le fanatisme les guette pour les faire assassiner, que nos gouvernants les protègent.

M. Houde : Si le parti actuellement au pouvoir croit s'attirer les sympathies des Canadiens des Etats-Unis et les encourager

à revenir en Canada, en abandonnant comme il le fait nos compatriotes des autres provinces, il se trompe grossièrement.

M. J. Perrault : Nous voulons faire notre devoir, mais il y a souvent plus de courage à montrer de la prudence qu'à casser les vitres. La résolution qui est devant la Convention ne peut pas être adoptée.

Nous n'avons pas d'épithètes injurieuses à lancer aux ennemis de Riel. Nous ne disons pas qu'ils sont des fanatiques. Si nous voulons avoir la liberté de défendre Riel, donnons aux autres la liberté d'approuver Scott.

M. Houde : Quand les autres étaient au pouvoir, vous ne chantiez pas sur ce ton là.

M. Perrault : Je propose la contre-motivante :

"Que cette Convention sympathise avec les efforts du gouvernement fédéral pour régler la question si regrettable du Nord-Ouest et pour obtenir la justice pour M. Riel."

Une voix : Où sont les efforts du gouvernement pour obtenir tout cela ?

M. Perrault : Vous ne les voyez peut-être pas : mais ils n'en sont pas moins réels.

La chaleur de la discussion qui suivit empêcha M. Perrault de continuer.

Enfin une motion de M. Mallet, délégué de Washington, pour renvoyer la question à plus tard, fut adoptée par la Convention, qui se dispersa, après s'être ajournée sine die, et avoir laissé au comité provisoire le règlement des questions d'organisation.

LE GRAND JUBILÉ MUSICAL.

Le grand concert de la St. Jean-Baptiste qui a eu lieu le jeudi après-midi a eu un succès immense, succès qui n'était pas inespéré, grâce à l'habileté reconnue de celui à qui la direction en avait été confiée, au zèle ardent déployé par tous ceux qui y ont pris part. Dès le matin de bonne heure il y avait une foule compacte sur les quais, et les vaisseaux purent à peine suffire à transporter les nombreux excursionnistes sur l'île. On calcule qu'il y avait plus de 15,000 personnes qui assistaient à cette belle manifestation artistique qui fait le plus grand honneur à notre nationalité. Bon nombre des corps de musique de cette ville et une quarantaine de ceux des Etats-Unis ont joué des morceaux choisis qui ont été fort goûtés des auditeurs.

Le concert a commencé à 3 heures. Les musiciens au nombre de plus de 600 étaient placés dans une espèce de vallon qui paraissait avoir été préparé exprès pour la circonstance. M. Labelle, l'organiste de Notre-Dame et le directeur de la partie musicale de toute la fête St. Jean-Baptiste, était au milieu, entre les instruments et le chœur, dont la moitié environ n'avait pu se rendre à l'endroit qui lui avait été assigné, à cause de la trop grande foule qu'il y avait.

Voici quel était le programme :

PREMIERE PARTIE.

No. 1. Traviata. Verdi.—Par tous les corps de Musique. No. 2. Vive la Canadienne. No. 3. A la Claire Fontaine.—No. 4. Par derrière chez mon Père.—No. 5. En roulant ma boule.—No. 6. A St. Malo.—Airs Canadiens arrangés sous le titre de *Quadrille National Canadien* par J. B. Labelle.—No. 7. Chœur "A nos Compatriotes des Etats-Unis.—Chant avec accompagnement des corps de Musique. Paroles : E. Prud'homme, Musique : J. B. Labelle.

DEUXIEME PARTIE.

No. 8. Martha. Flotow.—Corps de Musique réunis. No. 9. Cantate dédiée à nos compatriotes des Etats-Unis, chantée par le Chœur, avec accompagnement de Musique. Paroles par un des membres de la St. Jean-Baptiste, Musique : J. B. Labelle.—No. 10. God Save the Queen.

Tous les morceaux furent exécutés avec une harmonie d'ensemble admirable, étonnant et même incroyable, lorsqu'on considère que, pour les morceaux exécutés par le chœur et les corps de musique réunis, il n'y a eu qu'une seule répétition. Nos félicitations aux musiciens instrumentistes et vocalistes qui ont montré tant d'habileté en cette circonstance et honneur à M. Labelle, l'habile organisateur qui a su mener à bonne fin une entreprise aussi gigantesque.

L'introduction de la Cantate dédiée à nos compatriotes des Etats-Unis, et dont la musique est l'œuvre de M. Labelle, a été surtout admirablement rendue, bien que l'exécution en fut excessivement difficile.

Comme nous l'avons dit plus haut, les musiciens étaient placés dans un vallon pendant que les visiteurs étaient sur un coteau descendant par une douce déclivité.

Le temps magnifique qu'il faisait, la beauté de la musique et la splendeur du panorama que présentait cette immense assemblée ainsi distribuée, rendait ce spectacle digne de la fête qu'on célébrait et pour laquelle il avait été préparé.

Après le concert, les corps de musique se dispersèrent dans divers endroits de l'île et firent entendre les airs nationaux canadiens et plusieurs autres morceaux.

La traversée pour revenir à la ville a commencé à 5 heures et demie, et le service des bateaux s'est prolongé jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

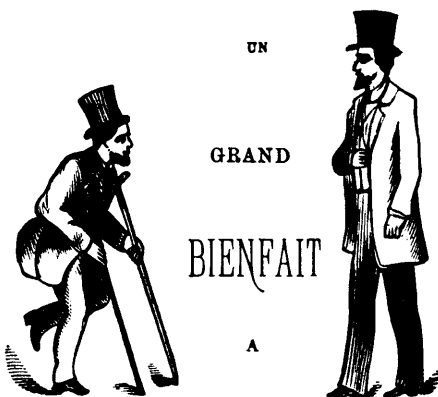
NAISSANCE.

A Pembroke, province d'Ontario, le 13 courant, la dame de J. A. Desloges, M.D., et agent de "L'Opinion Publique," un fils.

DECES.

A St. Roch de Québec, le 23 juin, 1874, à l'âge de 13 ans, Etienne Narcisse Legaré, fils de Etienne Legaré, agent de "L'Opinion Publique." Il a été inhumé à St. Roch le 26 juin.—R. I. P.

INFAILLIBILITÉ!



Après son histoire il occupe la position la plus honorable possible que puisse obtenir un remède. Quelques années après qu'il eut été connu seulement des parents, des voisins et de quelques patients du propriétaire qui y recouraient dès qu'ils se sentaient atteints de Rhumatisme, tous les médecins en général le connurent, et grâce à leur approbation et à sa propriété reconnue de remède contre le Rhumatisme, on le réclama si souvent et si vivement que le propriétaire fut obligé d'en augmenter les moyens de confection. La réputation de ce léger remède s'étendit rapidement et bientôt, des demandes, des lettres d'informations, des lettres de remerciements et des certificats très-flatteurs arrivèrent chaque jour au propriétaire de toutes les parties des Etats Unis ; et de cette manière, recommandé par son seul mérite, sans être aidé par ces "Artifices du Commerce," sans aucun effort, il s'est élevé à la position enviable qu'il occupe aujourd'hui. Partout où il a été introduit, il a reçu une préférence la plus flatteuse sur tous les remèdes employés pour le traitement des douleurs rhumatismales. Nous sommes réellement reconnaissants et heureux, nous ne disons pas cela parce que notre remède se vend beaucoup et qu'il nous rapporte du profit, mais parce que nous ouvrons un nouveau champ dans la science médicale, et que nous glorifions immédiatement ce que tous les médecins ont regardé, pendant des siècles, comme une chose si difficile même à adoucir. Nous rendons des services jusqu'ici inconnus. Nous adoucissons la souffrance et nous venons en aide au pauvre de Dieu ; nous rendons au pauvre journalier l'usage de ses membres malades, et nous lui épargnons infiniment plus que les frais du médecin : nous portons la consolation et la joie dans la demeure de l'affligé, et par conséquent des millions de cœur nous rendront grâce.

DIAMOND RHEUMATIC CURE.

Au moyen de ce remède des milliers de gens, de faibles, malades et souffrants qu'ils étaient sont devenus forts, vigoureux et heureux, et les affligés ne peuvent raisonnablement hésiter à en faire l'essai. Cette médecine est préparée par un médecin soigneux, consciencieux et expérimenté, à la demande expresse d'un grand nombre d'amis dans la profession, dans le commerce et parmi le peuple. Chaque bouteille est garantie contenir toute la force de la médecine dans son plus haut état de pureté et de développement, et est supérieure à toute autre médecine connue jusqu'à présent contre cette terrible maladie.

Ce remède est en vente chez tous les Pharmaciens de la Province. S'il arrive que votre Pharmacien ne l'ait pas parmi ses remèdes, dites-lui de se le procurer de

DEVINS & BOLTON, Porte voisine du Palais de Justice, Rue Notre-Dame. Agents généraux pour la Province de Québec. ou de NORTHROP & LYMAN, Scott Street, Toronto. Agents pour l'Ontario. Prix \$1.00 la bouteille ; grandes bouteilles, \$2.00. 5-21-52 f 473.

EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le dépérissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York.

APPRENTIS DEMANDÉS.

ON a besoin de garçons pour la lithographie. S'adresser à ce bureau.

REMEDE INFALLIBLE Contre la Consomption LES AMERS MERVEILLEUX DE P. DÉPATI.



JE CERTIFIE que depuis plusieurs années j'étais bien faible, j'avais presque toujours mal dans le dos et l'estomac, j'avais toujours des points de côté; à peine si j'étais capable de marcher pour vaquer à mes occupations. Depuis une quinzaine de jours je prends des Amers de M. Dépati, je suis parfaitement guéri. Je ne me sens plus aucun mal. Je suis bien redevenu de ma santé à M. Dépati. Je recommande bien aux personnes qui souffrent de la même maladie d'aller consulter M. Dépati. LAURENT MILLETTE.

Je, soussigné, certifie que depuis longtemps je me suis trouvé attaqué de consomption, voilà à peu près quatre ans, je me suis fait soigner par plusieurs médecins et je n'ai jamais obtenu aucun soulagement. Je n'avais point d'appétit, j'éprouvais toujours de gros mal de tête, presque toujours envie de vomir. Après avoir pris trois ou quatre bouteilles des Amers de M. Dépati, je me suis senti un grand soulagement; après en avoir pris pendant trois ou quatre semaines je me suis trouvé parfaitement guéri. Je recommande bien les Amers de M. Dépati aux personnes qui souffrent de la même maladie que moi.

PIERRE BEAUCHAMP,

Rue Hypolite. M. Dépati a en sa possession grand nombre de semblables certificats qu'il sera heureux de communiquer à ceux qui voudraient les voir, mais dont la publication deviendrait trop onéreuse pour les faibles moyens. M. Dépati guérit aussi les Rhumatismes, Retention d'Urine, Hémorrhoides, Panaris.

EN VENTE AU NO. 512, RUE ONTARIO. 5-24-52 f-481.

A. BELANGER, Marchand de Meubles,



A l'honneur d'annoncer qu'il vient de terminer de grandes améliorations à son établissement et profite de cette occasion pour inviter ses patrons et le public à venir visiter, (quand même ils ne voudraient pas acheter) l'assortiment de meubles des mieux finis et des plus nouveaux goûts, avec une belle collection de petits meubles de fantaisie, trop longue à énumérer. Le tout marqué à des prix qui défient toute compétition. 276, rue Notre-Dame, Montréal. Montréal, 24 avril 1874. 5-18-12 f-471

BIBLIOGRAPHIE.

LIVRE D'ACTUALITE.

ST. JEAN-BAPTISTE, L'EVANGILE ET LE CANADA. SOUVENIR DE LA FETE NATIONALE DU 24 JUIN 1874.

PAR PAUL DE MALIJAY. GRANDE EDITION DE LUXE. 200 PAGES D'IMPRESSION SE VEND CHEZ TOUS LES LIBRAIRES. PRIX 50 CENTS 5-26-4f-483

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMME



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERES RESPECTABLES. 4-38-82

S. D. LEDOUX, MANUFACTURE DE

Faucheuses et Moissonneuses 183, RUE MURRAY, MONTREAL.

M. LEDOUX a toujours un grand assortiment de FAUCHEUSES et de MOISSONNEUSES qui font la Javelle seule sans aucun secours. Les "BUCKEYE" qu'il a confectionnées cette année son d'un genre nouveau et sans égal dans le pays. Il garantit tous ses ouvrages et est certain de donner entière satisfaction.—Il continue toujours sa manufacture de VOITURES de toutes espèces.

LE TOUT A DES PRIX TRÈS-RÉDUITS ET DES CONDITIONS LIBÉRALES. 5-24-8f-480.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de J. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.